

Compte-rendu conseil d'école extraordinaire

Mardi 26 mai 18h, école de Chavannes

Membres du conseil d'école :

Enseignantes : Mme BAUDRIER, Mme GUILLEMOIS, Mme HAMON, Mme JEUNE, Mme MARTIN, Mme SCHWARZ.

Maires : M. DEBRIE (Bren), M. FLORENT (Marsaz), M. POCHON (Chavannes)

Elus chargés des affaires scolaires : Mme DOMENICHINI (Bren), Mme RENARD (Marsaz)

Représentants des parents d'élèves :

- Bren : Mme DIAS
- Chavannes : M. LIEBAULT
- Marsaz : Mme SMAGUINE

Excusés :

M. BERNARD (Chavannes)

Organisation scolaire et périscolaire liée à la rouverture des écoles : du 12 au 29 mai 2020

Ecoles	Bren	Marsaz	Chavannes
	Classe de Mmes Guibert et Hamon ⇒ tous les jours Classe de Mme Demont en distanciel, quelques élèves en présentiel.	Classe de Mme Jeune ⇒ tous les jours Classe de Mme Baudrier en distanciel	Classes de Mmes Guillemois, Martin, Schwarz ⇒ tous les jours
Effectifs présents	27	8	31

Les transports scolaires fonctionnent depuis le lundi 18 mai. Capacité d'accueil : 24 élèves, port du masque demandé par le transporteur

Les garderies fonctionnent tous les jours dans chaque école avec modification d'horaire le soir : fermeture à 17h30.

Organisation scolaire et périscolaire liée à la rouverture des écoles : du 2 juin au 3 juillet 2020

Les protocoles d'accueil de chaque école varient peu sauf concernant le nombre d'élèves accueillis et leur temps de présence à l'école allant de 1 à 4 jours : le nombre d'enfants par classe étant défini par le protocole sanitaire.

L'école de Marsaz prépare l'accueil des élèves de petite section.

Les protocoles sont non modifiables jusqu'au 3 juillet.

Un rappel sera fait aux familles : - pour la prise obligatoire de température de leur enfant avant de venir à l'école
- pour la fourniture d'un avis médical pour un retour à l'école si l'enfant a été malade (en cas de symptômes évocateurs de la Covid, avérés ou non).

La cantine :

Au cours de la première période, vu les délais très courts pour la mise en place des groupes d'élèves accueillis en classe à partir du 12 mai, il y a eu parfois anticipation sur les commandes entraînant un surplus par rapport au nombre d'enfants effectivement présents.

Pour la semaine du 2 juin, exceptionnellement les familles ont jusqu'à jeudi 10 h pour inscrire leur enfant à la cantine en envoyant un mail à la mairie de Marsaz. Les enseignantes communiquent dès que possible leur organisation aux familles.

La garderie :

Les mairies feront passer une information aux familles sur le fonctionnement jusqu'à la fin de l'année scolaire (3 juillet).

- pour limiter un brassage d'élèves, chaque garderie n'accueille que les élèves de son école.
- l'inscription est obligatoire
- elles sont ouvertes tous les soirs jusqu'à 17h15 ou 17h30 (précisions dans l'information aux familles)

Les transports :

- Le transporteur demande le port de masques aux élèves, ce n'est pas la prescription d'Arche Agglo. Par ailleurs, les masques qu'ils fournissent ne conviennent pas aux plus petits.
- l'utilisation du car ne concernera plus que les trajets école <==> domicile ; les enfants doivent être récupérés au sortir du car.

Demande des écoles aux mairies

Ecole de Marsaz : bouteilles d'eau, thermomètres (commandés), effectuer des marquages au sol pour préparer l'accueil des élèves de petite section.

Ecole de Chavannes : refaire les marquages au sol dans la cour pour le respect de la distanciation physique.

Ecole de Bren : aucune demande.

Remerciements :

Les délégués remercient les équipes enseignantes pour leur engagement, et font part de réactions positives des familles depuis la reprise de l'école.

Les mairies et tout leur personnel (cantine, garderie, ménage, agent technique) sont remerciés pour leur réactivité et leur implication au bon déroulement de cette ouverture des écoles.

Date :

Le troisième conseil d'école se tiendra le 22 juin 2020, à 18h à Marsaz.

Le conseil d'école extraordinaire est clôt à 18h55.

Lalâtiana GUILLEMOIS

Directrice de l'école de Chavannes

